

Prestation d'accompagnement pour étude de ligne

Les accompagnements en ligne sont réalisés sur le Système Ferré National français (SFN) seulement sur des matériels roulants SNCF Voyageurs.

SNCF Voyageurs accompagne les agents des Entreprises Ferroviaires (EF) **désignés comme « encadrants »** au sein de leur EF.

Les accompagnements en ligne sont réalisés **en langue française**.

1. Description de la prestation

Cette prestation s'adresse à des **personnes déjà certifiées à la conduite sur le SFN**.

Cette prestation a pour but d'organiser un parcours en ligne pour le personnel encadrant d'une EF dans le cadre de l'application pratique de son processus d'acquisition de connaissance de ligne.

La prestation fournie par SNCF Voyageurs consiste à accompagner le personnel encadrant de l'EF en cabine de conduite dans les conditions fixées par la réglementation de sécurité et suivant la contractualisation définie entre les Parties.

2. Exécution de la prestation

2.1. Modalités de commande de la prestation

L'EF remplit la partie supérieure du bon de commande (modèle disponible sur le site de la PSEF), qu'elle adresse à la PSEF.

A ce stade l'EF indique, notamment, la semaine souhaitée de réalisation de la prestation et la ligne concernée (gare de départ / gare d'arrivée).

La demande d'accompagnement de parcours de ligne doit être formulée à la PSEF au plus tard six (6) semaines avant la date de réalisation souhaitée.

Ce délai de six (6) semaines est nécessaire pour disponibiliser les ressources nécessaires à la réalisation de la prestation pour l'EF.

La PSEF peut être amenée à demander des informations complémentaires pour pouvoir enregistrer la demande de l'EF.

2.2. Réponse de SNCF Voyageurs et contractualisation

Une fois le bon de commande de l'EF enregistrée, **la PSEF lui retourne complété sous un délai deux (2) mois pour acceptation et signature**. Ce retour comprend la proposition de parcours, la (ou les) date(s) de réalisation de la prestation, et un devis de la prestation.

Si l'EF accepte la proposition de SNCF Voyageurs et le devis associé, elle retourne le bon de commande signé à la PSEF.

Ce retour vaut commande et formalisation du contrat entre l'EF et SNCF Voyageurs. Le contrat est constitué du bon de commande et des conditions générales de ventes qui lui sont

annexées (les conditions générales de ventes sont annexées au modèle de bon de commande disponible sur le site de la PSEF).

L'ensemble de la prestation est dû si elle est annulée par l'EF moins de cinq (5) jours avant sa réalisation prévue.

3. Tarification

Le tarif de la prestation demandée comprend notamment le nombre de journées d'accompagnement, le temps de préparation et de réalisation de l'accompagnement en cabine.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des participants à l'accompagnement en ligne demeurent à la charge de l'EF.